

Informations de base	
2017/2869(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur les cas des dirigeants tatars de Crimée Akhtem Chiygoz et Ilmi Umerov ainsi que du journaliste Mykola Semena Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Mer Noire région Russie Fédération Ukraine Priorités législatives Soutien de l'UE à l'Ukraine	Procédure terminée

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
05/10/2017	Décision du Parlement	T8-0382/2017	Résumé
05/10/2017	Résultat du vote au parlement		
05/10/2017	Débat en plénière		
05/10/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2869(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0545/2017	04/10/2017	
Proposition de résolution		B8-0548/2017	04/10/2017	
Proposition de résolution		B8-0552/2017	04/10/2017	

Proposition de résolution		B8-0557/2017	04/10/2017	
Proposition de résolution		B8-0559/2017	04/10/2017	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0382/2017	05/10/2017	Résumé

Résolution sur les cas des dirigeants tatars de Crimée Akhtem Chiygoz et Ilmi Umerov ainsi que du journaliste Mykola Semena

2017/2869(RSP) - 05/10/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les cas des dirigeants tatars de Crimée Akhtem Chiygoz et Ilmi Umerov ainsi que du journaliste Mykola Semena.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE et Verts/ALE.

Le Parlement a **réprouvé la condamnation** d'Ilmi Umerov, dirigeant tatar de Crimée et vice-président du Mejlis, d'Akhtem Chiygoz, vice-président du Mejlis, et du journaliste Mykola Semena. Il a également condamné les **lourdes peines infligées aux dirigeants de la communauté tatar de Crimée** et à d'autres opposants à l'annexion russe à la suite d'une parodie de justice et de chefs d'inculpation discutables.

Préoccupés par les informations faisant état de traitements psychiatriques administrés à des fins de punition, les députés ont invité le SEAE et la délégation de l'Union en Russie à **suivre les procès en cours** et à prêter attention au traitement réservé aux personnes détenues.

Le Parlement a déclaré que **l'annexion de la Crimée par la Russie était illégale** et constituait une violation du droit international ainsi que des accords européens signés par la Russie et l'Ukraine. Il a condamné les mesures discriminatoires imposées par les soi-disant autorités à l'encontre de la communauté tatar de Crimée, les violations de ses droits de propriété, l'augmentation des cas d'intimidation dans la vie politique, sociale et économique de cette communauté et de tous ceux qui s'opposent à l'annexion russe.

Les **droits des Tatars de Crimée** ont été gravement atteints par l'interdiction des activités du Mejlis, qualifié d'organisation extrémiste le 26 avril 2016, et l'interdiction du retour de leurs dirigeants dans la péninsule.

Les députés ont rappelé que la répression et l'application de la législation sur l'extrémisme, le terrorisme et le séparatisme ont conduit à une **grave détérioration de la situation des droits de l'homme** sur la péninsule de Crimée et à la violation généralisée de la liberté d'expression et d'association. De plus, la **naturalisation russe forcée** est devenue systématique et les libertés fondamentales ne sont plus garanties dans la péninsule de Crimée.

Le Parlement a préconisé **l'imposition de mesures restrictives** incluant le gel des avoirs dans les banques de l'Union et des interdictions de voyager à tous les auteurs de violations des droits de l'homme, y compris aux agents de Crimée et de Russie directement responsables de l'inculpation et de la condamnation d'Akhtem Chiygoz, de Mykola Semena et d'Ilmi Umerov. Il a réitéré son soutien à la décision de l'Union d'interdire les importations en provenance de Crimée et l'exportation de certains biens et technologies vers la Crimée.

La Commission a été invitée à **soutenir les projets et les échanges destinés à améliorer les contacts interpersonnels**, ainsi que ceux favorisant la consolidation de la paix, la résolution de conflits, la réconciliation et le dialogue interculturel.

Enfin, le Parlement a demandé que les observateurs internationaux des droits de l'homme puissent **accéder librement à la péninsule de Crimée** afin d'enquêter sur la situation sur la péninsule.

Le SEAE et le représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme à accorder une attention permanente à la situation des droits de l'homme dans la péninsule de Crimée et tenir le Parlement informé.